



BIARRITZ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2023-06-3/18

VILLE DE BIARRITZ
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Arrondissement de BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, régulièrement convoqué, est réuni à la Mairie de Biarritz, sous la présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Adrien BOUDOUSSE

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire), M. Adrien BOUDOUSSE, Mme Martine VALS, M. Edouard CHAZOILLERES, Mme Anne PINATEL, M. Richard TARDITS, Mme Maud CASCINO, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, M. Mathieu KAYSER, Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS, M. Xavier DELANNE (Adjoints au Maire), Mme Valérie SUDAROVICH, M. Gérard COURCELLES, Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ, M. Eric QUATREVIEUX, Mme Christelle RODET, M. Sébastien MENARD, Mme Françoise FORSANS, M. Guillaume BARUCQ, M. Jean-Baptiste DUSSAUSOIS-LARRALDE, Mme Corine MARTINEAU, M. Brice MORIN, M. Sébastien CARRERE, M. Patrick DESTIZON (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : M. Fabrice-Sébastien BACH (procuration à M. CASCINO), Mme Stéphanie GRAVÉ (M. VALS), Mme Géraldine VERGET (procuration à M. KAYSER), Mme Elena BIDEGAIN (procuration à E. QUATRE VIEUX), Mme Morane PINAUD BOSQUE (procuration à F. FORSANS), M. Louis BODIN (procuration à Mme PINATEL), M. Didier BARBERTEGUY (procuration à P. POURVAHAB), M. Raphaël LE FORESTIER (procuration à A. BOUDOUSSE), Mme Lysiann BRAO (procuration à B. MORIN), Mme Nathalie MOTSCH (procuration à S. CARRERE).

Plan Communal de Sauvegarde
Création d'une réserve communale de sécurité civile

M. BOUDOUSSE présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Afin d'aider l'autorité municipale à remplir ses missions en matière de sécurité, la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 offre la possibilité aux communes de créer une réserve communale de sécurité civile fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du Maire.

Cette réserve citoyenne a pour objet la participation de citoyens volontaires pour venir en soutien opérationnel des services de la ville concourant à la sécurité civile en cas d'événement excédant leurs moyens habituels ou des situations particulières.

A cet effet, elle participe, par exemple, au soutien des populations, à l'appui logistique ou au rétablissement des activités. Elle peut également contribuer à la préparation de la population aux risques.

L'affectation d'un réserviste à une mission nécessitera un accord entre la collectivité et celui-ci sous la forme d'une charte et fera l'objet d'une formation en interne.

Aussi, il vous est demandé, mes chers collègues, de bien vouloir approuver la constitution de cette réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours à Madame le Maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la Commune,
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres,
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les mêmes jours, mois et an que dessus, et le présent extrait
Certifié conforme au registre
Biarritz, le 26 juin 2023
Le Maire

